Image not found or type unknown

statut contractuelle à l'AP/HP

Par **hermione568**, le **21/09/2009** à **23:47**

Bonjour

J'ai travaillé à l'AP/HP de nov 81 à sept 97 et je me suis arrêtée pour élever mes 3 enfants;précision j'étais tech labo titulaire. maintenant qu'ils sont grands (20,18,15) et bien-sûr tjs à la maison!! c'est dur de faire bouillir "la marmite" avec ma pension et les études qui coûtent chères. on m'a proposé un cdd tjs à l'AP/HP en temps que contractuelle à mi-temps mais je n'y connais rien sur le statut:les congés? est-ce 25j payés à mi-temps ou 12,5j
les primes? si je veux consulter ds l'hôpital est-ce que je paie. arrêt maladie? enfin tout ce qui est différent d'une titulaire.
Je voulais avoir votre avis: est-ce plus intéressant pour moi de reprendre un poste de titulaire à mi-temps quitte à perdre ma pension? et si j'accepte ce poste de contractuelle et qu'un poste intéressant se présente comment puis-je procéder?

Beaucoup de questions je le sais mais j'ai quitté le monde du travail depuis 12 ans et je ne connais rien à ces contrats

merci de me répondre

hermione568

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés